

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Querelle foncière à London : les arguments des deux parties

**UNE** famille gabonaise détentrice du titre foncier numéro 2821, section F de la parcelle 52 du nouveau plan cadastral de Libreville, a perdu tous ses biens immobiliers fruit de plusieurs années de dur labeur dans l'opération de destruction initiée par sieur Imad Jaber Nzong. Lequel serait devenu le troisième acquéreur de cette parcelle en 1997 après l'avoir racheté auprès d'un autre Libanais. Aussi, les conclusions de l'enquête ouverte par le ministère de la Justice pour déterminer le véritable maître des lieux sont-elles attendues par les parties en conflit.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**D**ANS la mi-journée du mercredi 15 juin dernier, un huissier de



Photo: Abel Eyeghe

Une vue des maisons détruites.

justice du cabinet Me Pongui, accompagné de quelques éléments de la force publique, a effectué une descente musclée à London, un quartier du 4<sup>e</sup> arrondissement de Libreville. Muni d'un document de justice, il a sommé les occupants d'un lot de constructions de déguerpir du site. Et pour cause. Celui-ci est désormais la propriété d'Imad Jaber Nzong, "détenteur" du titre foncier de la parcelle en question. Aussi dite, aussitôt la décision de la justice est mise en exécution. Un engin lourd (un caterpillar) s'est mis à tout casser. Si les occupants ont promptement pu enlever quelques effets,

Gervais Fylla, le chef de famille, évoque la destruction de 15 maisons à usage d'habitation, érigées sur cet espace de plus de 1 200 mètres carrés. Le site étant au centre d'une querelle entre les occupants et Imad Jaber Nzong depuis plus de deux décennies. Cette querelle foncière dont les images ont abondamment circulé sur les réseaux sociaux et les médias périphériques, a fait réagir au plus haut niveau le ministère de la Justice. D'autant que, dans un communiqué, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des droits de l'Homme

et de l'Égalité des genres, Erlyne Antollena Ndembet-Damas, a ordonné l'ouverture d'une enquête " afin de déterminer la réalité des faits ".

De quoi est-il question exactement dans ce dossier ? Pour en savoir plus, L'Union a rencontré les différentes parties en conflit pour mieux être situé. Sur le site démolé, Gervais Fally a donc relaté les faits. Il a présenté la zone, une sorte de village fondé en 1904 sur laquelle sa famille a consenti des investissements. Au fur et à mesure, le terrain de près de 5 hectares s'est effrité. Au point qu'ils ne sont restés

qu'avec la parcelle querellée dont la superficie est évaluée à 1 200 mètres carrés.

Selon le plaignant, sa famille détiendrait le titre foncier numéro 2821, section F de la parcelle 52 du nouveau plan cadastral de Libreville. Il dit en plus n'être pas au courant d'une quelconque vente de cette parcelle, par qui que ce soit dans la famille. D'où son étonnement, au regard de ce que sieur Imad Jaber Nzong prétend détenir un titre foncier du site. Avec, s'il vous plaît, le même numéro. Toute chose qui, selon le chef de famille, s'assimilerait à un faux. D'où son interposition aux velléités de destruction de leurs biens par le fameux propriétaire.

De son côté, la partie Imad Jaber Nzong crie à la mauvaise foi des plaignants. Hussein Jaber fils raconte : " Cela fait 24 ans que nous sommes dans la procédure pour tenter de rentrer en possession de notre terrain. M. Jaber est le troisième acquéreur de ce terrain en 1997, après l'avoir racheté auprès d'un autre Libanais, lequel l'avait préalablement payé ". Dans ses explications, il n'a pas manqué de brandir des documents juridiques établis à cet effet. Puis Hussein Jaber de poursuivre : " Nous ne pouvons pas agir sans que la loi ne l'autorise. Si nous avons procédé à la destruction, c'est parce que la loi nous a autorisés à le faire. Nous avons approché toutes les juridictions, celles-ci ont donné raison à notre requête. Nous avons donc agi conformément à la loi". Le propriétaire "légal" du site serait d'ailleurs prêt, " pour des raisons humanitaires ", à céder une parcelle de 500 mètres carrés clôturée à la famille déguerpie du côté de Malibé dans la commune d'Akanda. En plus des moyens financiers permettant à cette dernière de se réinstaller confortablement. L'enquête ouverte par le ministère de la Justice devra donc permettre aux propriétaires légaux de cette parcelle de rentrer dans leurs droits. Les deux parties attendent donc vivement les conclusions de la Chancellerie.

### Contrepoint

## Quid de ces titres fonciers spontanés et ces agissements brutaux ?

ENA  
Libreville/Gabon

**E**T de... ! On se perd en conjectures, tellement les outrances de nos compatriotes, libanais d'origine, concernant les titres fonciers qu'ils ne savent défendre qu'en détruisant les biens immobiliers qui se trouvent sur les espaces querellés, par leur nombre, exaspèrent l'opinion.

L'opération de destruction de toute une concession au quartier London de Libreville, mercredi dernier, procède de cette catégorie de défense d'un bien à partir de la possession d'un titre foncier. La démarche,

la bonne, serait-elle à montrer les muscles pour faire droit et s'arroger une parcelle ou un domaine ? L'on a encore à l'esprit la démolition à coups d'engins lourds par un sujet libanais de l'établissement d'enseignement privé jouxtant l'école publique de Lalala. Là aussi, l'argument brandi était un titre foncier dont ce dernier se prévalait, alors que l'établissement détruit existe à cet endroit depuis des décennies. Ces titres fonciers subits, qui surgissent bien des années après, doivent faire l'objet d'une dissection sérieuse et minutieuse pour en comprendre la validité et l'authenticité. Sans jeter la suspicion sur ces documents

officiels, leur spontanéité, avec vocation à remettre en cause des décennies d'investissements importants, n'invite-t-elle pas à un certain recul ? Dans le cas de London, c'est une famille qui est là depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'un bien légué par l'ancêtre disparu à ses fils, petits-fils et arrière-petits-fils qui en jouissaient dans la quiétude. Sans s'imaginer qu'un titre foncier existait après (ou avant ?) l'occupation familiale du terrain. Et la seule explication connue et valable aux yeux du prétendant est l'engin lourd pour tout démolir.

Que dire de certains huissiers de justice, dont les exploits sont

toujours sujets à caution et dont les conséquences des actions sont souvent irrattrapables ? Ces frères libanais, parce que gabonais devenus, n'ont-ils pas une autre façon moins brutale et plus amène de s'affirmer ? Sur un registre différent (mais un différend tout de même), à Franceville dans le Haut-Ogooué, c'est un autre compatriote de la même origine, commerçant, qui s'est illustré en portant... main à un élu local. Certes, la condamnation judiciaire ne fut pas à la hauteur de l'affront : trois mois de prison... N'est-il pas venu le temps de faire entendre raison et mettre le holà à de tels agissements ?